



Crédits photos : © stock.adobe.com

EXPÉRIMENTATION POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE CARDIOVASCULAIRE

CHEZ LES CONDUCTEURS ROUTIERS DE MARCHANDISES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

- **Tour de table introductif**
- **La prévention du risque de maladie cardiovasculaire pour les conducteurs du TRM, une action du PRST 4 - *DREETS***
- **Le risque de maladie cardiovasculaire : un risque professionnel ? *Agemetra***
- **Démarche d'expérimentation proposée - *Pilote Prévention***
- **Point d'étape intermédiaire et prochaines échéances - *Pilote Prévention***
- **Propos de clôture - *Klésia***

- **Présentation des entreprises**
 - Nom, Prénom, Fonction
 - Raison Sociale
 - Département
 - Activité principale
 - Effectif

LA PRÉVENTION DU RISQUE CARDIOVASCULAIRE (RCV) POUR LES CONDUCTEURS DU TRM : UNE ACTION DU PRST 4 ARA

- **Un Plan Régional de Santé au Travail.**
- **Un programme d'actions établi pour 5 ans, par l'ensemble des acteurs et partenaires de la prévention en Auvergne - Rhône-Alpes.**
- **Une démarche collaborative construite pour et avec les entreprises et salariés de la région.**
- **Une boîte à outils - 100% gratuite - de prévention des risques professionnels, pour la santé au travail et le maintien dans l'emploi, adaptée à chaque secteur d'activité.**

- **Un Plan Régional de Santé au Travail.**
- **Un programme d'actions établi pour 5 ans, par l'ensemble des acteurs et partenaires de la prévention en Auvergne-Rhône-Alpes.**
- **Une démarche collaborative construite pour et avec les entreprises et salariés de la région.**
- **Une boîte à outils - 100% gratuite - de prévention des risques professionnels, pour la santé au travail et le maintien dans l'emploi, adaptée à chaque secteur d'activité.**

- **Volonté de développer une approche partagée des risques santé travail / santé publique comme axe d'action du PST 4**
- **Un objectif renforcé en 2024 dans le plan de prévention des accidents du travail graves et mortels avec la prévention des accidents du travail liés à des malaises**
- **Pourquoi cette action dans le PRST 4 ARA :**
 - Le transport, un des secteurs les plus accidentogènes en ARA
 - Difficultés de recrutement , augmentation de l'âge moyen des conducteurs
 - Des conditions de travail qui majorent le RCV
 - Obligation d'évaluation des risques et responsabilité reconnue des employeurs
 - Mobilisation de la branche

- **Comité de pilotage : DREETS, SPST, représentants de la branche du TRM**
- **Objectif :**
 - Sensibiliser les entreprises, diffuser une démarche de prévention et des outils
 - Lancement d'une expérimentation
 - mise en place d'indicateurs pour l'ensemble du secteur
- **Méthodologie :**
 - Identification d'un panel représentatif d'entreprises volontaires (critères)
 - intervention d'un consultant – analyse des facteurs de risque dans les entreprises, co construction des outils...
 - embarquement des acteurs internes et externes de l'entreprise
 - Diffusion des outils pour toutes les entreprises du secteur

- **Des engagements réciproques pris dans le cadre de l'action :**
 - Le COFIL : financement et suivi de l'expérimentation, diffusion des outils
 - Le consultant : mobilisation et accompagnement des acteurs internes et externes de l'entreprise, état des lieux du RCV, co construction d'outils, suivi de leur mise en œuvre
 - les entreprises : mobilisation des acteurs internes et externes, implication dans la démarche, participation aux temps individuels et collectifs...
- **Formalisés dans une lettre d'engagement**



Crédits photos : © stock.adobe.com

LE RISQUE CARDIOVASCULAIRE : UN RISQUE PROFESSIONNEL ?

AGEMETRA



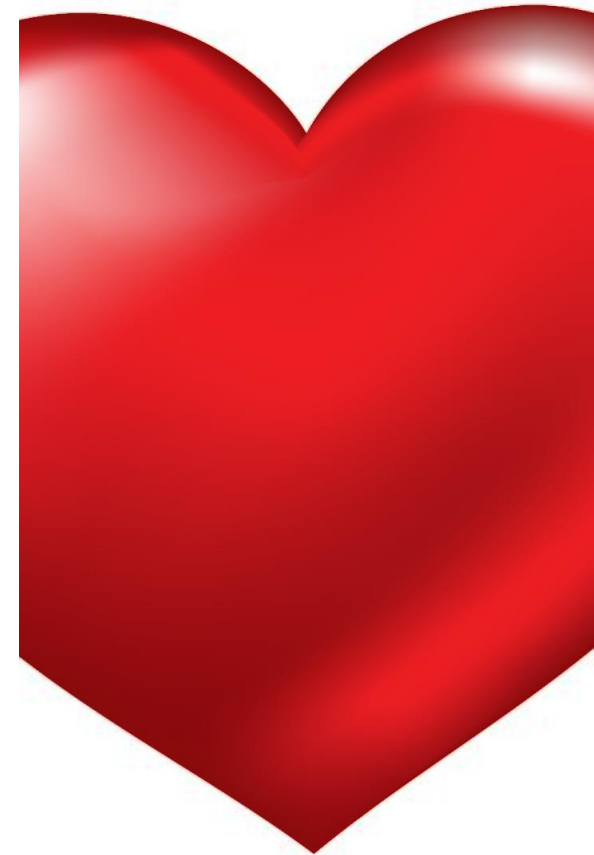
PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

RISQUE PROFESSIONNEL CARDIOVASCULAIRE

Le risque professionnel cardiovasculaire est lié aux facteurs de risque au travail qui peuvent affecter la santé du cœur et des vaisseaux sanguins.



FACTEURS DE RISQUE CARDIOVASCULAIRE AU TRAVAIL

1 Stress professionnel

Le stress chronique au travail peut augmenter les risques de maladies cardiovasculaires.

2 Exposition à des substances toxiques

Les produits chimiques et les agents toxiques présents sur le lieu de travail peuvent endommager le cœur et les vaisseaux sanguins.

3 Les conditions de travail

Certaines organisations du travail, certaines tâches, ou conditions de travail accroître le risque cardiovasculaires.

4 Sédentarité

Un mode de vie sédentaire au travail peut augmenter le risque de développer des problèmes cardiovasculaires.

CONSÉQUENCES DU RISQUE PROFESSIONNEL CARDIOVASCULAIRE

Maladies cardiaques

Les maladies cardiaques peuvent entraîner des accidents vasculaires cérébraux, des crises cardiaques et d'autres complications graves.

Hypertension

L'hypertension artérielle est l'une des conséquences les plus courantes du risque professionnel cardiovasculaire.

Diminution de la qualité de vie

Les problèmes cardiovasculaires peuvent limiter la capacité de travail et la qualité de vie des individus affectés.

LA DÉMARCHE D'EXPÉRIMENTATION

PILOTE PRÉVENTION



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Pourquoi l'aborder sous le prisme des risques professionnels ?

Les maladies cardiovasculaires peuvent survenir au cours de l'activité professionnelle, c'est-à-dire lorsqu'un conducteur est sous l'autorité de l'entreprise, ou être impactées par l'activité professionnelle. Vous recevrez ce soir une présentation qui détaille cet aspect de l'approche que laquelle nous voulons, au travers de cette expérimentation, outiller les entreprises du TRM.

Mais savez-vous qu'il vous est possible d'agir ?

Pourquoi l'aborder sous le prisme des risques professionnels ?

Vous pouvez agir sur les points suivants :

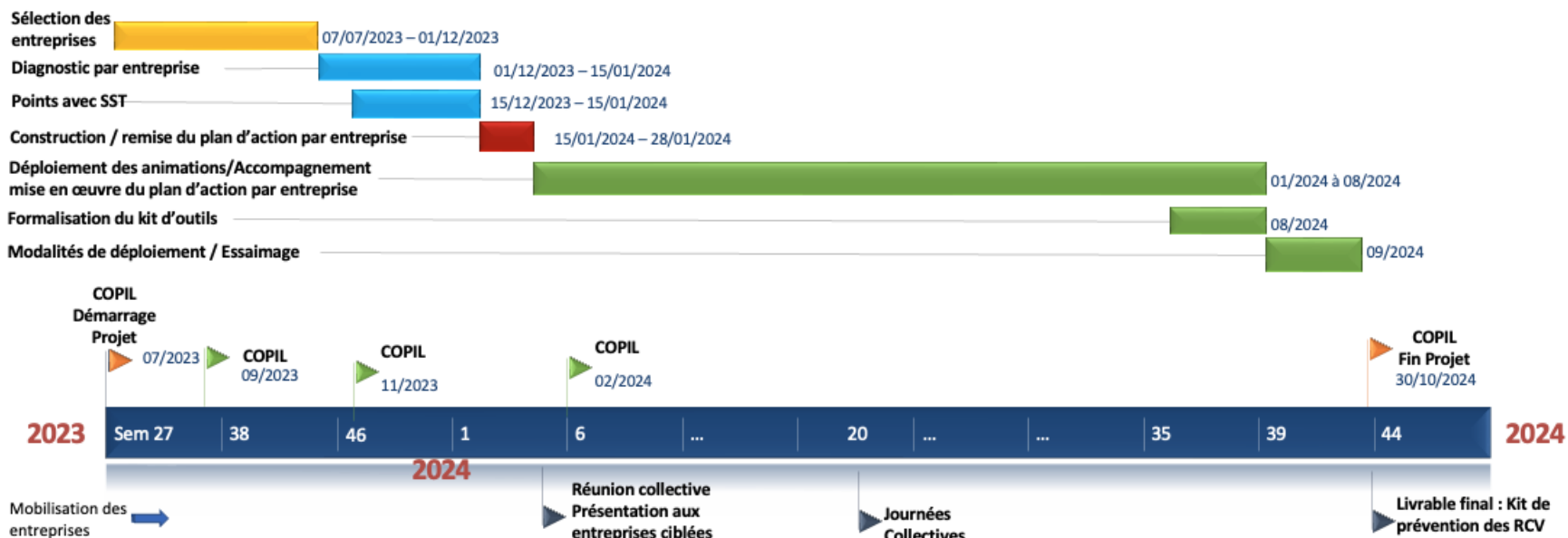
- Identifier et supprimer les tensions ou la pression est forte,
- Veiller à mettre fin aux relations interpersonnelles dégradées,
- Eviter de confronter les conducteurs à une prestation imprévue ou pour laquelle ils ne disposent pas du matériel adéquat,
- Ne pas forcément maintenir le même niveau d'exigence lorsque les conditions de circulations, connues à l'avance, sont en inadéquation avec la réalisation de la prestation attendue,
- Faciliter la lutte contre la sédentarité : faire du camion une mini salle de sport, marcher, faire du vélo
- Exposer clairement les conditions de vie inhérentes à l'activité (risque de découchés, etc...) préalablement à l'embauche

Pourquoi l'aborder sous le prisme des risques professionnels ?

Mais aussi ...

- Veiller aux conditions d'intégration des nouveaux salariés,
- Mettre du matériel à disposition en bon état / entretenu
- Privilégier l'équipement à bord du véhicule pour permettre un niveau d'hygiène de vie adapté à l'activité,
- Supprimer les horaires « imposés » s'ils sont non justifiés,
- Veiller à ce que les situations d'isolement « forcé » n'encouragent pas des personnes à compenser par divers moyens,
- Promouvoir la diversité de l'offre et l'accès formation,
- Prendre en compte les remontés d'information, et assurer un retour,
- Ne pas laisser s'installer un ressenti / une crainte négative,
- ...

Timeline de l'expérimentation



Une convention d'engagement réciproque

LETTRE D'ENGAGEMENT
- Prévention des risques Cardiovasculaires des conducteurs du transport routier de marchandises en région Auvergne - Rhône-Alpes -

ÉDITEUR :
PRISTE PREVENTION
Représenté par Emmanuel PEREZ en sa qualité de Président
1 rue des pères jésuites 38460 VILLANCHOUX
Numéro : 0982 836 713 353 0000

ÉT :
Entreprise
CPA Ville
Financée sous le SIRET :
Représenté par
Nom : Entreprise

Préambule
L'entreprise expose les besoins et motivations suivants pour intégrer le groupe projet :

C'est pourquoi il lui a été proposé de s'engager dans l'action « Prévention du risque cardiovasculaire pour les conducteurs du transport routier de marchandises »

Cette action a pour objectif :

- Développer l'entreprise pour aborder ce sujet sous le prisme des risques professionnels et de la prévention primaire ;
- Intégrer dans la démarche sous les acteurs concernés internes à l'entreprise deux membres du CSE dans un objectif d'étude des actions proposées ;
- Raisonner à la démarche les partenaires externes à l'entreprise, notamment le service de prévention et de santé au travail ;
- D'accompagner la mise à jour du DUEP en intégrant l'évaluation du risque cardiovasculaire ;
- De définir et de mettre en œuvre un plan d'action adapté en fonction des caractéristiques de l'entreprise ;
- D'outiller les collaborateurs concernés afin de favoriser leur participation active à la démarche de prévention.

Cela étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. Objectif
Le présent convention explique et de définit les modalités entre le prestataire et l'entreprise dans le cadre de l'action Prévention du risque cardiovasculaire pour les conducteurs du transport routier de marchandises - ainsi que le cadre d'un projet expérimental initié par la DREETS ARA dans le cadre du 4^{ème} Plan Régional Santé Travail et abité par un groupe de travail partenarial.

PRISTE PREVENTION
Direction régionale de la Prévention, de la Santé et de la Sécurité au Travail et des Activités

PRST4

PRISTE PREVENTION
Direction régionale de la Prévention, de la Santé et de la Sécurité au Travail et des Activités

Cette mission expérimentale a pour objectif de doter l'ensemble des interlocuteurs internes et externes, des connaissances et compétences minimales requises pour faire de ce sujet, une démarche de prévention primaire et d'optimisation des conditions de travail.

A cet effet, le Prestataire réalise un diagnostic au sein de l'entreprise de l'exposition des conducteurs aux facteurs de risque cardiovasculaire et identifie les actions de prévention existantes. Il propose la mise en place de mesures de prévention à l'entreprise et d'indicateurs de suivi, dans une optique de connaître des actions reproductibles et transférables au plus grand nombre. Il accompagne leur mise en œuvre en lien avec les parties prenantes internes et externes à l'entreprise.

Ces éléments sont évalués capitalisés et synthétisés avec ceux de toutes les entreprises engagées dans le projet et restitués à la DREETS ARA ainsi qu'au comité de pilotage. Une restitution auprès des instances nationales de la DREETS et du PRST sera réalisée en fonction des demandes.

Article 2 : Rôle des acteurs du projet :
Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre l'accompagnement des entreprises qui s'inscrivent dans cette action conformément aux principes méthodologiques d'intervention des PRST et dans le respect des règles suivantes :

- Libérer l'engagement dans l'action ;
- Neutralité dans l'intervention ;
- Respect des rôles et missions de chaque acteur interne et externe des conditions de travail.

PRISTE PREVENTION est garant du suivi de la bonne évolution des prestations d'accompagnement selon les modalités définies à l'article 6 de la présente convention et gère les relations avec les différentes parties prenantes, assure l'animation de l'action, les relations avec les partenaires de l'action.

L'entreprise s'engage à coconstruire et faciliter le travail du prestataire. Pour cela, elle mobilise les acteurs indispensables à l'action.

A ce titre elle associe aux travaux les membres des instances représentatives du personnel, le responsable sécurité, le service RH, l'encadrement et tout autre personne reconnue pour le projet.

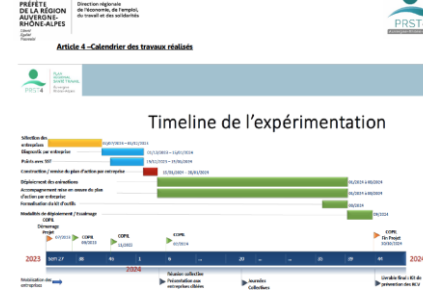
Elle constitue un groupe projet qui réunit les interlocuteurs concernés par le sujet et prendra toute forme utile en phase avec les particularités de l'entreprise, afin de ne pas alourdir une mission qui se veut résolument positive et apportant du lien.

Elle participera aux 3 temps collectifs organisés avec les autres entreprises participant à l'action.

Article 3 - Durée
La durée globale de l'action est prévue sur 12 mois à compter du démarrage opérationnel de l'action intégrant l'identification du panel d'entreprise du groupe projet, soit à l'horizon de l'automne 2024. Les temps « en entreprise » se dérouleront régulièrement sur cette période.

Par conséquent, s'entend le temps passé par le consultant en entreprise et le temps de travail passé à la formalisation des travaux : synthèses des données, rédaction du livrable d'analyse et préparation des fiches individuelles le cas échéant.

Ces temps sont compatibles à l'acte d'une feuille de présence établie à charge mensuelle et coté signées par l'entreprise.



Article 5 - Responsabilité
Le Prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art, de la meilleure manière et au vu des éléments transmis par l'entreprise. L'obligation de mener à bien la présente convention et la performance finale de la prestation, ne sont de convention espérée, que pure obligation de moyen. La responsabilité reste responsable des décisions prises durant le déroulement de celle-ci.

Article 6 - Obligation de confidentialité
Le Prestataire considère comme confidentielle l'exécution de la présente convention pendant sa réalisation. Il s'interdit de divulguer toute information, document, donnée ou concept, dans à moins avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Le Prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient déjà dans le domaine public à la date de la divulgation ou s'il en avait connaissance ou les éléments de tiers par ses propres moyens.

Article 7 - Responsabilités
Ceux que sont les fondements de sa réclamation et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du Prestataire à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, est limitée à la réalisation effective des journées d'appui conseil et d'accompagnement prévu au présent contrat. L'entreprise ne pourra attendre du Prestataire aucun remboursement ou la prime en charge d'action fait quelle qu'en soit la nature, en lien direct ou indirect avec la présente mission.

L'entreprise dégage la responsabilité du Prestataire à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes que celle-ci subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre l'entreprise et émanant d'un tiers quel qu'il soit, même suite aux décisions qu'il aurait prises après et au vu de la mission réalisée par le prestataire.

PRISTE PREVENTION
Direction régionale de la Prévention, de la Santé et de la Sécurité au Travail et des Activités

PRST4

Le Prestataire déclare avoir souscrit une responsabilité civile professionnelle pour l'exécution de sa prestation.

Article 8 - Finalisation de la convention
Les parties s'engagent à privilégier le dialogue et les échanges constructifs. Toutefois, si aucune solution ne peut être trouvée à ce différend, le contrat peut être résilié dans les 15 jours suivant par l'entreprise ou le Prestataire :

- En cas d'irresponsabilité manifeste ;
- En cas d'échec des travaux demandés ;
- Si la mission ne peut se dérouler conformément du fait de la non-transmission de documents utiles à la réalisation.

La résiliation interviendra pour courir immédiatement avec accusé de réception. Elle prendra effet à compter de la réception par l'autre partie.

Du quelle situation, l'entreprise ne bénéficiera plus de services proposés au titre de la présente mission et ne pourra ultérieurement émettre un préavis d'un quelconque droit à l'égard du porteur de l'action concernée par la présente mission. Elle n'aura plus accès aux données de prévisions et de qualification qui résulteraient des travaux réalisés au titre de la mission concluant par la DREETS ARA.

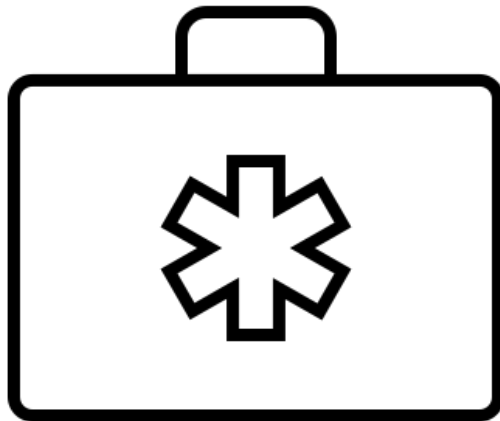
Article 10 - Légalité
La présente convention est rédigée par les lois françaises. Si une contradiction ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, les juridictions de Bourges-Jaboussaud seront seules compétentes pour régler le litige.

Article 11 - Financement de la prestation

Fait le	À	Pour l'Entreprise
Emmanuel PEREZ, Coordonnateur BIRP*	Non	Pour l'Entreprise

** Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé. Bon pour accord » et ajouter le cachet commercial.*

Les données à caractère personnel que nous collecteront sont destinées uniquement à l'action Prévention qui est responsable du traitement. Les données sont collectées uniquement à des fins de traitement unique de données ciblées. Nous n'effectuons ni ne nous associons et ne transférons à un tiers des données de la catégorie en question sans autorisation d'un des responsables de traitement et de la personne de contact mentionnée. Pour savoir, adressez-vous à l'adresse Prévention, 14 rue des Pères Dominicains 38460 VILLANCHOUX ou par mail à direction.priste@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr



- Des webinaires aux dates indiquées, à 9h30 (nous testerons, sur certaines animations, directement un podcast test en lieu et place d'un webinaire), suivi d'une version finale sous 8 jours
- Durée Maxi 1h30 (échanges compris)
- Livrables mis en ligne le soir même
- Une page avec les liens de formulaires d'évaluation
- Livrables définitifs (après évaluation & correction) Podcast mis en ligne 8 jours maxi après la diffusion

12 animations sous la forme de webinaires / podcast en ligne (durée individuelle 45' à 1h), au rythme de 1 toutes les 3 semaines.

=> A l'issue de chaque webinaire, les entreprises participantes pourront utiliser un **formulaire d'évaluation de la qualité du contenu**. L'objectif est de parfaire ce support d'animation pour veiller à ce qu'il s'adresse au plus grand nombre et qu'il soit pragmatique.

La version consolidée sera mise à disposition via un espace partagé **8 jours après la diffusion** de l'animation

31/01/2024

Thème 1 : En quoi, en ma qualité d'entreprise, je suis concerné par le Risque de Maladies Cardiovasculaires : du point de vue du dirigeant, des partenaires sociaux (CSE), des conducteurs

07/02/2024

Thème 2 : Lancement de la collecte de données : Rassembler des données sur une population « spécimen » : questionnaire de vie, Analyse de la population issue des entreprises (caractéristiques de population, activités, etc...) et en quoi promouvoir une veille dans l'entreprise (avec son service de santé au travail) sur ces déterminants peut faciliter la conduite d'une démarche préventive et pérenne des MCV

21/02/2024

Thème 3 : MCV : les interlocuteurs internes et externes à l'entreprise, Intégrer les MCV au DUERP : méthodologie pratique d'évaluation des risques, et déterminants l'Organisation du travail. Votre DUERP remis à jour avec l'aide du consultant.

15/03/2024

Thème 4 : Focus sur l'impact de l'organisation du travail : RPS / Stress / Tensions au travail, Rôle du management, Notion de Charge de travail (Rythme / Amplitude selon l'heure de départ), Environnement subi (parcage été et hiver en région ARA, ZFE,...) : comment l'entreprise peut et doit intégrer et appréhender des facteurs aggravants interne et externes dans sa démarche : comment identifier et agir sur ces facteurs

07/04/2024

Thème 5 : Focus sur une série de facteurs organisationnels aggravants : Rythmes circadien, Horaires atypiques, AOS, Manutentions, Températures « extrêmes » : en quoi ce qui se passe dans l'activité professionnelle sur ces déterminants peut fragiliser la santé cardiovasculaire des conducteurs

30/04/2024

Thème 6 : L'offre de formation, de coaching et d'accompagnement spécifique pour les conducteurs au travers de la démarche TVB : quel intérêt pour l'entreprise, pour les conducteurs et quels prérequis pour la déployer : (ex : se regrouper ???, Témoignages, ...)

21/05/2024

Thème 7 : Le rôle prépondérant de l'alimentation : savoir communiquer sur les bases d'une alimentation saine, le rééquilibrage alimentaire, la notion de faim émotionnelle, etc... & quelles responsabilités de l'organisation du travail et les solutions l'entreprise peut mobiliser pour contribuer à améliorer l'alimentation

11/06/2024

Thème 8 : L'organisation matérielle et l'adéquation besoins / moyens : en quoi la préparation des missions de transport, la participation à la rédaction des protocoles de sécurité ou l'analyse des AT chez les clients peut améliorer le risque de maladie cardiovasculaires des conducteurs

02/07/2024

Thème 9 : Prévention des MCV dans l'entreprise et marge quant à l'intervention sur les libertés individuelles : (interdiction de fumer, alcool, boissons énergisantes, écrans, jeux en ligne,...). En quoi l'isolement (travail isolé) peut être un facteur aggravant et comment le combattre (créer / entretenir un sentiment d'appartenance, même à distance)

01/08/2024

Thème 10 : D.A.E. à bord, Formation PSC1 ou SST, Staying Alive / Sauvlife / Samaritain, carte de France des D.A.E., des outils connectés service des individus : aujourd'hui, les outils connectés peuvent être emportés partout, et vous renseignent sur votre santé => comment et pourquoi tous ces outils viennent conforter les actions de l'entreprise en matière de prévention

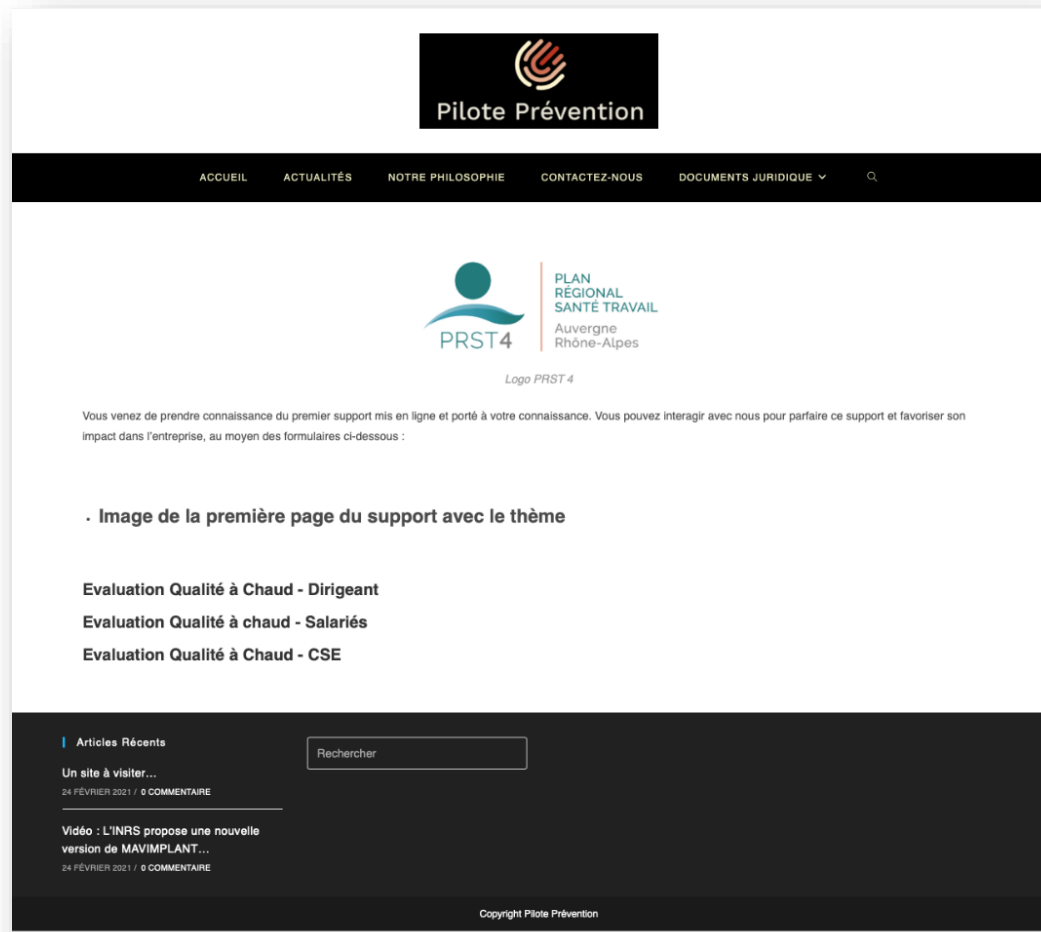
31/08/2024

Thème 11 : Un centre ressources pour poursuivre la démarche : Ressources documentaires, espace de partage des bonnes idées, des réalisations, kit pour initier / poursuivre la démarche sur la base de l'analyse critique des ressources créées => outiller les entreprises.

21/09/2024


Thème 12 : Méthodologie de mise en place et de suivi d'une démarche pérenne de prévention des MCV dans l'entreprise, quelle que soit sa taille, c'est possible ! Par où commencer, avec quels acteurs internes et externes, Quels outils, Les indicateurs à suivre, Comment élargir à toutes les fonctions de l'entreprise ?

Livrables pour les entreprises



Pilote Prévention

ACCUEIL ACTUALITÉS NOTRE PHILOSOPHIE CONTACTEZ-NOUS DOCUMENTS JURIDIQUE 🔍

 PLAN REGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Auvergne Rhône-Alpes

Logo PRST4

Vous venez de prendre connaissance du premier support mis en ligne et porté à votre connaissance. Vous pouvez interagir avec nous pour parfaire ce support et favoriser son impact dans l'entreprise, au moyen des formulaires ci-dessous :

. Image de la première page du support avec le thème

Evaluation Qualité à Chaud - Dirigeant
Evaluation Qualité à chaud - Salariés
Evaluation Qualité à Chaud - CSE

Articles Récents

Un site à visiter...
24 FÉVRIER 2021 / 0 COMMENTAIRE

Vidéo : L'INRS propose une nouvelle version de MAVIMPLANT...
24 FÉVRIER 2021 / 0 COMMENTAIRE

Copyright Pilote Prévention

L'identification d'indicateurs dans les entreprises

Liste des principaux Indicateurs

Ces principaux indicateurs sont recherchés lors de l'entretien initial. S'il est possible de voir un élu ou un salarié « intéressé au sujet » en parallèle de la direction, ou un HSE lorsqu'il existe, les réponses de chacun sont entendues et notées.

Il s'agit d'entretiens semi directifs visant à mettre en place un échange, un temps de partage, une discussion.

Indicateurs génériques

- ⇒ Présence d'un CSE
- ⇒ DUERP présent, à jour, intègre analyse genrée ? Fait-il mention (et si oui à quel titre) des RCV ?
- ⇒ Taux AT
- ⇒ Si taux mixte, part du taux individuel
- ⇒ Nb de cas de RCV identifiés (accidents ou alertes)
- ⇒ Pyramide des âges du personnel / des conducteurs
- ⇒ Répartition hommes/femmes personnel / conducteurs
- ⇒ Impact genre dans la population conducteurs / conditions de travail pris en compte
- ⇒ Activité régulière ou changeante
- ⇒ Personnel formé (TMS ? APTR ? APS ? Dirigeant ?)
- ⇒ Quelles sont les modalités d'accueil des nouveaux collaborateurs (Livret, procédure, ...)
- ⇒ Analyses d'AT ou de « presque accident »

Organisation du travail

- ⇒ Type(s) d'activité(s) exercée(s)
- ⇒ Horaires atypiques
- ⇒ Horaires alternés
- ⇒ Travail tôt le matin (motif)
- ⇒ Secteur d'intervention (ville, autoroute, nationales/départemental, ...)
- ⇒ Amplitude horaire, heures supp, dispositif de récupération des heures
- ⇒ Autonomie organisationnelle
- ⇒ Planning connu et à quel rythme (affaire, journée, semaine, ...)
- ⇒ Comment est utilisée de la géolocalisation / Dashcam ... si présente
- ⇒ Rythme et organisation du repos (coupures, repos journalier, repos hebdomadaire, ...)

Turn over,

- ⇒ Organisation en cas d'absence d'un conducteur ? qui remplace ?
- ⇒ Entrées / Sorties (motifs, ancienneté)
- ⇒ Postes vacants / depuis quelle durée
- ⇒ Difficultés / facilité de recrutement

Indicateurs de suivi de la Sinistralité

- ⇒ types (AT MP Maladie) et durée des absences ou AT/MP sans arrêts
- ⇒ Tenue interne du registre des accidents bénins
- ⇒ Nb de jours « perdus » sur l'année

- ⇒ Nb d'absences et durée liées à RCV si identifiées

Relation avec donneurs d'ordres :

- ⇒ Protocole de sécurité ou cahier des charges de prestation
- ⇒ Visite lors des AT ou Presque AT
- ⇒ Conditions d'accueil des conducteurs
- ⇒ Qui contacte le client en cas de difficulté / retard ? entreprise ou conducteur

Les critères du dialogue social et/ou dialogue professionnel

- ⇒ Existant
- ⇒ Efficacité
- ⇒ Fréquence
- ⇒ Quelles modalités de dialogue professionnel (entre qui et qui)

Participation du CSE :

- ⇒ Existence CSSCT et sujets / thèmes en lien avec RCV abordés et hors de ce lien
- ⇒ Sujets santé / préventions abordés en CSE
- ⇒ Respect de la régularité des réunions
- ⇒ Les réunions permettent-elles d'aboutir à des évolutions concrètes ?
 - Réponse des élus
 - Réponse de la direction
- ⇒ Association du CSE / de la CSSCT au DUERP ; aux analyses AT
 - Réponse des élus
 - Réponse de la direction
- ⇒ Mode de fonctionnement des réunions
- ⇒ Coordonnées

Aide / ressources externes

- ⇒ Fédération
- ⇒ AFT
- ⇒ Klésia
- ⇒ Autre (Qui ?)

Relations avec SST

- ⇒ Médecin déjà accueilli dans l'entreprise
- ⇒ Fiche d'entreprise réalisée
 - Si oui, l'entreprise l'a-t-elle
 - Date dernière MAJ
 - Si oui, mentionne-t-elle les RCV
- ⇒ Niveau / qualité des échanges
- ⇒ Nom du service
- ⇒ Nom du médecin du travail

Il va de soi que d'autres éléments, plus qualitatifs, seront exposés, ils seront notés dans une zone de commentaires libres.

Livrables pour les entreprises

Pour chaque entreprise engagée, nous mettrons à disposition, dans la conformité avec le RGPD :

- * Un contrat d'engagement mutuel dans la démarche,*
- * Mise à disposition d'un outil de calcul du coût de la non-prévention (conçu avec le soutien de la DREETS ARA, en lien avec Emploi Loire Observatoire, en 2019), si souhaité,*
- * Une grille GPSST de la Carsat à l'entrée dans la démarche puis son évolution à l'échéance de la démarche,*
- * Une monographie permettant de retracer les interlocuteurs, leur rôle et le chemin parcouru ainsi que l'évolution des indicateurs (en confrontation avec les résultats agrégés du groupe, pour connaître son positionnement ainsi que ses marges de progrès), afin de marquer clairement l'évaluation des actions engagées,*
- * Un plan d'action et ses modalités de déploiement pour poursuivre la démarche engagée (type PAPRIPACT),*
- * Des outils d'évaluation de conformité, de qualité, de pertinence et de remonté de situations indésirables tout au long de l'expérimentation.*



Crédits photos : © stock.adobe.com

POINT D'ETAPE & PROCHAINES ÉCHÉANCES - PILOTE PRÉVENTION -



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

- **13 entreprises engagées représentant 1025 conducteurs**
- **Population majoritairement masculine**
- **Activités diverses : collecte de lait, pulvérulent, marchandises générales, grande distribution, messagerie, plateau, bennes, exceptionnel, Chantiers du BTP, Navettes, Relais**
- **Organisations variées : Régional (majoritairement), Urbain, (Inter)National**
- **1-19 salariés : 5 entreprises**
- **20 à 150 salariés : 6 entreprises**
- **+ de 150 salariés : 2 entreprises**
- **Des plannings à la journée, voire au mois**
- **Autonomie organisationnelle des journées de travail**
- **Participation majoritairement pas liée à une expérience de MCV**

- 6 entreprises avec CSE
- Faible proportion d'entreprise avec un fort turn-over
- Des conditions de travail spécifiques (poussières, horaires, froid, ...)
- 100% des médecins du travail contactés et intéressés par la démarche
- Les relations avec les chargeurs/destinataires peuvent faire l'objet d'étude communes en cas d'AT
- Process d'accueil présent dans toutes les entreprises : livret + doublon
- Année 2024 tendue pour une majorité des entreprises
- Des entreprises volontaires et certaines déjà très engagées auprès d'acteurs de la branche
- Des modalités de communication diverses, et parfois jugées potentiellement à parfaire

- **Mise en ligne de la première animation : enregistrement podcast vidéo + support d'animation accessible en téléchargement direct sur réception d'un courriel dès cette fin de journée (31/01/24)**
- **Vos commentaires et retours qualité jusqu'au 7/02/2024 (lien dans le support) puis MAJ**
- **Ensuite : Rythme de mise à disposition : toutes les 3 semaines jusqu'en juillet 2024**
- **Liste des sujets évoquée précédemment**



Crédits photos : © stock.adobe.com

VOS REMARQUES, QUESTIONNEMENTS & POINTS DE VIGILANCE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Crédits photos : © stock.adobe.com

PROPOS CONCLUSIF - KLÉSIA -



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Santé Cardio Programme TVB



Transportez-Vous Bien, le programme de prévention santé des salariés non cadres du Transport

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

PAR

 **carcept prev**
ASSUREUR D'INTERET GENERAL

Déroulement

Coaching Santé Cardio

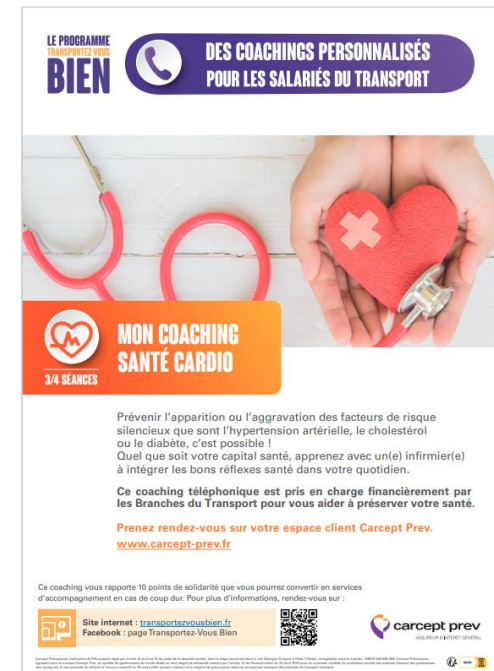
A la main des salariés

Un accompagnement personnalisé, réalisé par des infirmier(e)s par téléphone, pendant 3 à 4 mois pour prévenir l'apparition ou l'aggravation des facteurs de risque silencieux des risques cardio-vasculaires.

Axes du coaching cardio

- Intégrer dans son quotidien les bons réflexes Santé en termes de nutrition, activité physique, réduction du stress
- Agir sur les facteurs de risque cardio-vasculaire (surpoids, cholestérol, diabète et hypertension artérielle)

- ❖ Un 1^{er} entretien téléphonique pour identifier les leviers possibles et proposer des conseils simples et adaptés au mode de vie du salarié.
- ❖ Jusqu'à 4 séances de 30 minutes avec un même infirmier(e), en fonction du rythme et de la progression du salarié.
- ❖ A chaque séance, l'infirmier(e) fait le point avec le salarié et lui apporte de nouveaux conseils et des connaissances pour progresser.



LE PROGRAMME TRANSPORT-VOUS BIEN

DES COACHINGS PERSONNALISÉS POUR LES SALARIÉS DU TRANSPORT

MON COACHING SANTÉ CARDIO
3/4 SÉANCES



Prévenir l'apparition ou l'aggravation des facteurs de risque silencieux que sont l'hypertension artérielle, le cholestérol ou le diabète, c'est possible !
Quel que soit votre capital santé, apprenez avec un(e) infirmier(e) à intégrer les bons réflexes santé dans votre quotidien.

Ce coaching téléphonique est pris en charge financièrement par les Branches du Transport pour vous aider à préserver votre santé.

Prenez rendez-vous sur votre espace client Carcept Prev.
www.carcept-prev.fr

Ce coaching vous rapporte 10 points de solidarité que vous pourrez convertir en services d'accompagnement en cas de coup dur. Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

Site internet : transportvousbien.fr
Facebook : page Transportez-Vous Bien

Formulaire d'inscription à une action de prévention TVB

Formulaire de contact à transmettre à vos salariés non-cadres :
s'inscrire à une action en 8 clics

Cliquez ici



LE PROGRAMME BIEN 

Transportez-Vous Bien

Bonjour,
En remplissant ce formulaire vous nous permettez de reprendre contact avec vous pour construire ensemble votre programme de prévention santé et programmer l'action de prévention de votre choix. Ce programme TVB est 100% pris en charge par votre contrat de prévoyance.

Nous vous remercions de mettre à jour vos coordonnées dans le formulaire, pour nous permettre de vous faciliter l'accès au programme TVB.
Cordialement,

L'équipe TVB

* Obligatoire

1. Identifiant Personnel - IDREF *

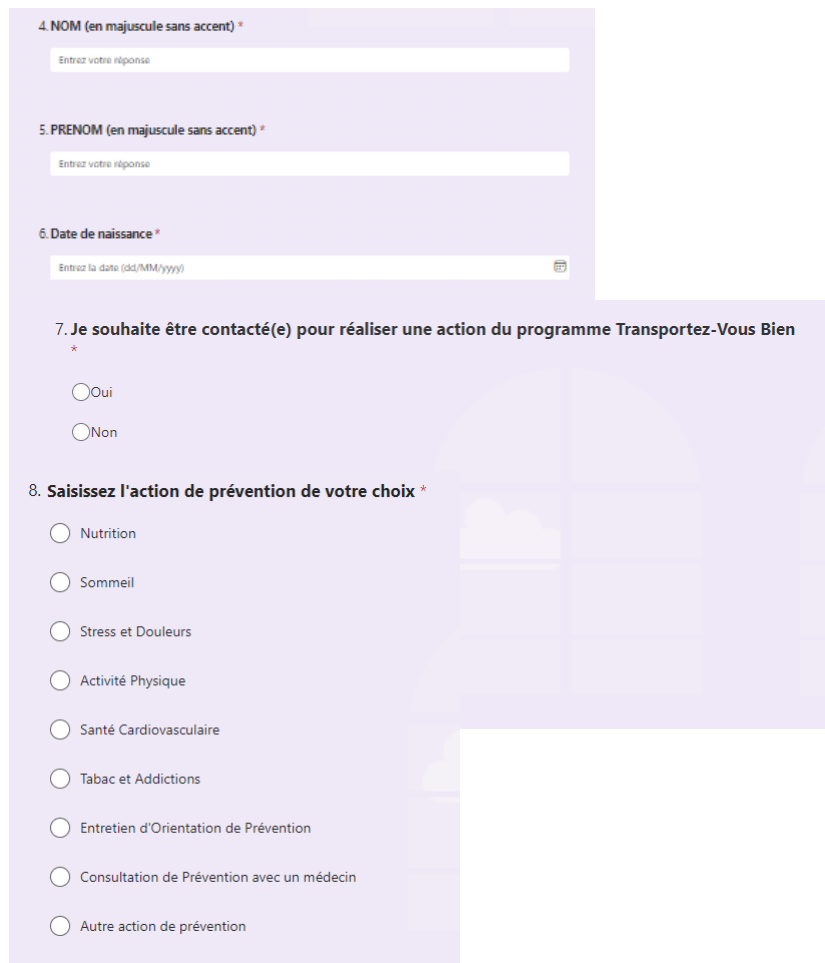
La valeur doit être un nombre

2. Téléphone Portable *

Entrez votre réponse

3. Adresse E-mail *

Entrez votre réponse



4. NOM (en majuscule sans accent) *

Entrez votre réponse

5. PRENOM (en majuscule sans accent) *

Entrez votre réponse

6. Date de naissance *

Entrez la date (dd/MM/yyyy)

7. Je souhaite être contacté(e) pour réaliser une action du programme Transportez-Vous Bien *

Oui

Non

8. Saisissez l'action de prévention de votre choix *

Nutrition

Sommeil

Stress et Douleurs

Activité Physique

Santé Cardiovasculaire

Tabac et Addictions

Entretien d'Orientation de Prévention

Consultation de Prévention avec un médecin

Autre action de prévention

Les Ateliers de prévention TVB

Des ateliers de sensibilisation d'une durée d'1 heure, animés par des experts et des professionnels de santé

DES THÉMATIQUES ADAPTEES AU SECTEUR DU TRANSPORT



Santé
cardiovasculaire



Nutrition



Sommeil &
Vigilance



Bien Être
au travail



Prévention
des TMS



Prévention des
Conduites addictives

18 ateliers collectifs / 2 ateliers individuels

Conditions d'organisation

- Délai d'organisation : Formulaire soumis à minima 8 semaines avant la date souhaitée
- Un atelier est dupliqué
 - sur une demi-journée (en moyenne 30 salariés)
 - ou sur une journée complète (60 salariés)
- A réaliser en amont : Préinscription des salariés aux sessions à réaliser par vos soins



Cat al ogue des
ateliers de
Prévention



ATELIERS DE PRÉVENTION

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT DE PRÉVENTION SANTÉ
AVEC VOUS, SUR SITE, POUR VOS SALARIÉS.



Formul ai re de demande en l i gne

Organiser un événement sur site

1. Bienvenue

2. Votre événement

3. Votre entreprise

4. Récapitulatif

1

Configurez ici votre événement : effectifs, choix de l'animation, date et coordonnées (1).

2

Votre demande sera étudiée selon différents critères : adhésion effective à TVB, disponibilités des intervenants...

3

Une fois votre demande validée, vous serez contacté par les intervenants pour finaliser l'organisation de votre événement.



Focus Santé Cardio

15 MIN

DÉPISTAGE DES RISQUES CARDIO

connaître l'âge de ses artères
et préserver son cœur



INTERVENANT :

Infirmière



OBJECTIFS :

1. Prévenir les risques cardiovasculaires en mesurant l'âge de ses artères
2. Connaître et modifier ses facteurs de risques

SUJETS ABORDÉS :

- Mesure de l'âge de ses artères grâce à 2 capteurs placés sur l'index et l'orteil (mesure en 15 secondes)
- Analyse des résultats avec l'infirmier formé à la solution (en toute confidentialité)
- Echange entre le salarié et l'infirmier sur les résultats et les facteurs de risques modifiables
- Informations et conseils sur les bienfaits de l'activité physique, d'une alimentation saine et équilibrée, sur les risques liés à la consommation du tabac et de l'alcool, et à la sédentarité



NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Individuel

1H

ALIMENTATION ET CŒUR, améliorez votre bilan sanguin



INTERVENANT :

Diététicienne-nutritionniste



OBJECTIFS :

1. Comprendre l'impact de son alimentation sur ses bilans sanguins
2. Identifier les bonnes pratiques alimentaires pour améliorer ses bilans sanguins

SUJETS ABORDÉS :

- Maladies cardiovasculaires et mobilité.
- Mangez équilibré pour votre santé.
- Quels paramètres de votre bilan sanguin améliorer par la nutrition ?
- Cholestérol - Triglycérides - Hypertension artérielle



NOMBRE DE PARTICIPANTS :

30 personnes minimum
sur une demi-journée
et 60 personnes sur une journée

1H

PREMIERS SECOURS :

les gestes qui sauvent
(Massage cardiaque
et défibrillateur)



INTERVENANT POTENTIEL :

Formateur SST, sapeur-pompier,
agent de la Protection civile



OBJECTIFS :

1. Comprendre les bases de l'organisation des secours en entreprise
2. Repérer un danger pour le supprimer ou l'isoler, savoir protéger en cas d'accident pour éviter l'aggravation
3. Être capable de réaliser des gestes qui sauvent

SUJETS ABORDÉS :

- Quizz premiers secours
- L'organisation des premiers secours en entreprise (situations dangereuses et accidents du travail, acteurs de la prévention, secourisme en entreprise)
- PEAS : Protéger, Examiner, Alerter et Secourir (identifier, supprimer ou isoler les dangers, baliser et mettre la victime en sécurité, examiner une victime, alerter)
- Geste premiers secours 1 et 2 (focus sur une situation, démonstration sur mannequin et mise en pratique)



NOMBRE DE PARTICIPANTS :

30 personnes minimum
sur une demi-journée
et 60 personnes sur une journée



Crédits photos : © stock.adobe.com

EXPÉRIMENTATION RISQUE CARDIOVASCULAIRE

CHEZ LES CONDUCTEURS ROUTIERS DE MARCHANDISES

MERCI POUR VOTRE ECOUTE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités